



Parlement européen

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Eric Andrieu**  
**Député européen**

### Aude : L'Europe solidaire

**L'Eurodéputé audois Eric Andrieu demande à Emmanuel Macron de saisir d'urgence la Commission européenne, afin de déclencher le Fonds de solidarité de l'Union européenne prévu pour ce type de grandes catastrophes naturelles.**

Narbonne - Natif de l'Aude, le député européen Eric Andrieu (PS) fait part de sa « *solidarité à l'égard des familles et des proches des treize personnes (NDLR : bilan provisoire) décédées suite aux évènements tragiques qui ont touchés le Sud-Ouest de la France lundi 15 octobre.* » Eric Andrieu exprime par ailleurs « *sa solidarité avec les dizaines de milliers Audois, dont certains ont tout perdu, ainsi que l'ensemble des départements meurtris par ces inondations records qui viennent nous rappeler, une fois de plus, l'urgence climatique.* »

Face ampleur des dégâts, le député européen Eric Andrieu (PS) presse le Gouvernement d'Emmanuel Macron « *de prendre les devants et de demander d'ores et déjà à la Commission européenne d'activer le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) prévu pour ce type de grandes catastrophes naturelles.* »

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été mis en place dans le but de faire face aux grandes catastrophes naturelles et d'exprimer la solidarité de l'UE à l'égard des régions sinistrées. Il a été créé en réponse aux graves inondations qui ont touché l'Europe centrale durant l'été 2002. Depuis, il est intervenu dans 80 cas de catastrophes naturelles, parmi lesquels des inondations, des incendies de forêts, des tremblements de terre, des tempêtes et la sécheresse. À ce jour, 24 pays européens en ont bénéficié pour un montant de plus de 5 milliards d'euros.

En fin de matinée, Christos Stylianides, Commissaire européen à l'Aide humanitaire et la gestion des crises, a confirmé que Bruxelles « *suit de près la situation et que l'UE est prête à apporter son aide.* »

Toute demande de déclenchement du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) doit être adressée à la Commission par l'État membre concerné dans les 12 semaines suivant les premiers dégâts.

Contact presse : Raphaël Delarue : + 32 486 359 463

15 octobre 2018